

Compte rendu du conseil municipal du 11 Mars 2019

Budget de l'eau.

Le Compte de Gestion 2018 dressé par le percepteur de Pierrelatte est approuvé à l'unanimité.

Le Compte Administratif 2018 est soldé avec les valeurs suivantes.

Après report des résultats précédents, le résultat de clôture 2018 est excédentaire de 34 592.65 €.

Plusieurs subventions liées à la mise à jour du schéma directeur seront versées en 2019, les dernières factures n'étant pas encore réglées. Le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 19 195.06 €.

Le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

À l'unanimité, le Conseil Municipal affecte les résultats de l'exercice 2018 comme suit :

- 34 592.65 € sur la ligne 002 « excédent de fonctionnement reporté »,
- 19 195.06 € sur la ligne 001 « déficit d'investissement reporté » en utilisant les réserves sur la ligne C/1068.

Le Budget 2019 a été voté à la majorité pour un montant total de 860 484.50 €. La part affectée au fonctionnement représente 176 186.07 €, la part restante est destinée aux investissements, soit 684 298.43 €.

Dans un souci de prévision et de sincérité, il a été prévu de continuer le transfert d'une partie des frais de personnel et de matériel relatifs au fonctionnement du budget de l'eau dans le budget communal. 32 000€ ont été versés de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour permettre de financer les projets.

L'étude réalisée en 2018 pour mettre à jour le schéma directeur a montré des infiltrations importantes d'eaux claires provenant de sources souterraines. Il a été constaté que le réseau d'assainissement nécessitait d'importants travaux qui seront envisagés en deux tranches. La première tranche programmée en 2019 a été évaluée à 577 200€ TTC. Pour financer ces travaux, la commune négociera un nouvel emprunt de 350 000€. Afin de maintenir l'équilibre, de financer les investissements opérés et pour poursuivre la modernisation du réseau de l'eau et le contrôle de la production comme le Conseil Municipal s'y était engagé, il a été décidé de facturer le mètre cube d'eau total à 2.88 €, dont 1,35 € au titre de la part d'assainissement. Le prix de l'abonnement sera maintenu à 65€.

Aménagement de la forêt communale ONF 2019-2043.

Le Conseil Municipal s'est prononcé sur le projet d'aménagement de la forêt communale de les Granges-Gontardes établi par l'Office National des Forêts pour la période 2019-2043. Ce projet qui comprend :

- l'analyse de l'état de la forêt,
- les objectifs à assigner à la forêt qui ont été fixés en concertation avec la commune,

- un programme d'actions où sont définis les règles de gestion, ainsi qu'à titre indicatif les travaux susceptibles d'être réalisés et le bilan financier prévisionnel.

La surface cadastrale relevant du régime forestier objet de l'aménagement, est arrêtée à 69.73 ha conformément à la liste des parcelles annexée au document d'aménagement.

Avis d'installation de stockage et de broyage/concassage de déchets inertes sur Malataverne.

Les élus de la commune et les administrés sont invités à consulter le dossier et à faire part de leurs remarques en mairie de Malataverne.

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable au projet.

Création d'un poste adjoint technique principal 1ère classe à temps complet.

Afin de répondre à l'évolution de carrière du personnel, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe pour un emploi à temps complet à compter du 11 mars 2019. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019.

Appel au service de remplacement du CDG.

Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à avoir recours au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme. Cet organisme dispose d'un service de remplacement dont l'objectif est de mettre à disposition des collectivités ou établissements publics du département des agents pour répondre à des besoins temporaires de personnel dans les cas d'absence de leurs collaborateurs ou pour faire face à des accroissements temporaires ou saisonniers d'activités.

Ce service s'avère important en cas de besoin rapide de personnel pour le remplacements d'agents titulaires indisponibles pour des raisons de temps partiel, maladie, maternité, congé parental, congé de présence parentale ou autres.

Cette prestation est tarifée sous forme de participation forfaitaire relative aux frais de gestion, à raison de 10% sur la totalité des sommes engagées.

Adhésion 2019 à l'AMRF et à l'AMD (Association des Maires Ruraux de France) et (Association des Maires de la Drôme).

La commune renouvelle son adhésion à ces deux associations.

Le coût de l'adhésion s'élève à 100 € et à 179.85€ pour l'année 2019.